

**Arrêté ministériel portant reconnaissance des qualifications prévues par le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques**

**A.M. 22-10-2024**

**M.B. 25-11-2024**

La Ministre-Présidente en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

Vu le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 portant exécution du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 2024 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 79, §1<sup>er</sup>, 19<sup>o</sup> ;

Vu les propositions introduites par l'institution universitaire,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - En vertu du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, le niveau de qualification suivant est reconnu aux personnes citées ci-dessous :

Niveau B : CHARGE DE RECHERCHE

DEJAEGERE Gilles, HOSSEIN Amin, HOSSEINZADEH Leila, LABAT Aline, MARCHAND Julie, PLANT Estelle, STORRER Laurent, COULON Violaine.

**Article 2.** - Le tableau annexé au présent arrêté fixe pour chaque personne visée à l'article 1<sup>er</sup> :

- la date de reconnaissance de niveau, sous la rubrique « DATNIV » ;
- l'ancienneté scientifique, calculée en années et mois, dans les colonnes « AN » et « M ».

Bruxelles, le 22 octobre 2024.

Pour la Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

Par délégation,

Le Directeur général,

E. GILLIARD

**ANNEXE**

<b>CHARGE DE RECHERCHE</b>								
<b>NIV</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>DATE DE NAISSANCE</b>	<b>TITRE</b>	<b>ETABL</b>	<b>AN</b>	<b>M</b>	<b>DATNIV</b>
B	DEJAEGERE	Gilles	17.03.1994	Docteur en sciences de l'ingénieur et technologie	ULB	6	10	01.08.2024
B	HOSSEIN	Amin	13.01.1993	Docteur en sciences de l'ingénieur et technologie	ULB	5	9	01.08.2024
B	HOSSEINZADEH	Leila	29.03.1988	Docteur en sciences biomédicales et pharmaceutiques	ULB	8	2	01.08.2024
B	LABAT	Aline	25.04.1979	Production scientifique jugée équivalente à un diplôme de doctorat par la Commission de qualification en application de l'article 14 du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques	ULB	11	3	01.08.2024
B	MARCHAND	Julie	15.08.1986	Docteur en histoire, histoire de l'art et archéologie	ULB	4	3	01.08.2024
B	PLANT	Estelle	08.03.1995	Docteur en sciences	ULB	6	2	01.08.2024
B	STORRER	Laurent	12.05.1996	Docteur en sciences de l'ingénieur et technologie	ULB	4	11	01.08.2024
B	COULON	Violaine	01.07.1992	Docteur en sciences	ULB	6	10	01.08.2024

Tableau annexé à l'arrêté ministériel du 22 octobre 2024.